

Admission-postbac 2012

Etape 1

CANDIDATURE

Du 20 janvier au 20 mars 2012 dépôt des candidatures sur le site www.admission-postbac.fr

1. **j'ouvre un dossier électronique** au moyen de l'INE (identifiant national élève) indiqué sur le relevé de notes des épreuves anticipées de français.
2. **je note et je conserve** très soigneusement mon numéro de dossier et mon code confidentiel. Je les utiliserai tout au long de cette procédure.
3. **je saisis** mes demandes de formations. (**penser à se munir des bulletins de notes de 1^{ère} et de terminale**).

*Un vœu = une formation dans un établissement. Le nombre maximum de vœu est de 36 soit 12 par type de formation (sauf pour les CPGE et les MANAA) renseignements complémentaires au BIO.

Etape 2

DOSSIERS

1. **je constitue** un dossier papier par formation demandée sauf pour les universités la liste des pièces à fournir est clairement indiquée sur chacune des listes de vœux.
2. **j'envoie les dossiers complets**, date limite **le 02 avril**, selon les indications portées sur chaque fiche de vœu.
3. Je classe mes vœux par ordre de préférence du 20 janvier au jeudi 31 mai.
ATTENTION : le classement des candidatures est essentiel : la proposition d'admission qui me sera faite sera la mieux placée possible dans l'ordre de mes vœux et les vœux suivants ne me seront donc pas proposés.
4. **je m'assure de la bonne réception de mes dossiers**, en consultant mon compte sur le site www.admission-postbac.fr.

Etape 3

RESULTATS (jeudis 7, 12 juin et 12 juillet)

1. **je consulte mon compte** et je réponds à la proposition qui m'est faite avant le mardi suivant 14h.
2. tant que je n'ai pas répondu OUI définitif à une formation, **je dois me connecter à chaque phase** et apporter une réponse sinon je serai automatiquement démissionné.
3. à la dernière phase, le 12 juillet j'aurai le choix entre : **OUI définitif ou DEMISSION générale**.

Etape 4

INSCRIPTION

1. **J'ai répondu OUI définitif** à la proposition d'admission mentionnée sur mon dossier électronique.
2. un message de l'établissement d'accueil m'indique **les modalités d'inscription à suivre**
3. après la réussite au bac, **je réalise mon inscription définitive** selon les procédures de l'établissement.

Il est essentiel avant de s'inscrire d'avoir bien préparé sa liste de vœux, et surtout de s'être bien renseigné sur les procédures et les conditions d'admission. Attention toutes les formations ne passent pas par admission-postbac, (les écoles paramédicales et sociales, les écoles d'art, les IEP, certaines écoles de commerce et d'ingénieurs...). Pour vous inscrire, mieux vaut contacter directement l'établissement souhaité.

EN CAS DE DIFFICULTE CONCERNANT VOTRE INSCRIPTION, RDV AU CDI